

Rapport de présentation

VOLUME 8
ANALYSE FONCIÈRE
LE HAVRE (PLANCHE 4)
Gagarine – Bléville ouest



Article L151-9 du Code de l'urbanisme
DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES
Zones urbaines mixtes (UA / UB / UC / UD / UE) Zones urbaines d'activités économiques (UY)

MOBILISATION FONCIÈRE

HABITAT

2014	2021	2024	2035
consommé en extension	consommé en extension	projeté en extension	
logement réalisé	logement réalisé		

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2014	2021	2024	2035
consommé en extension	consommé en extension	projeté en extension	

ÉQUIPEMENT

2014	2021	2024	2035
consommé en extension	consommé en extension	projeté en extension	

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2014 / 2020		
Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension
OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2021 / 2024		
Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension
OPÉRATIONS PROJÉTÉES SUR LA PÉRIODE 2025 / 2035		
Habitat	Activité économique	Équipement
Extension	Extension	Extension

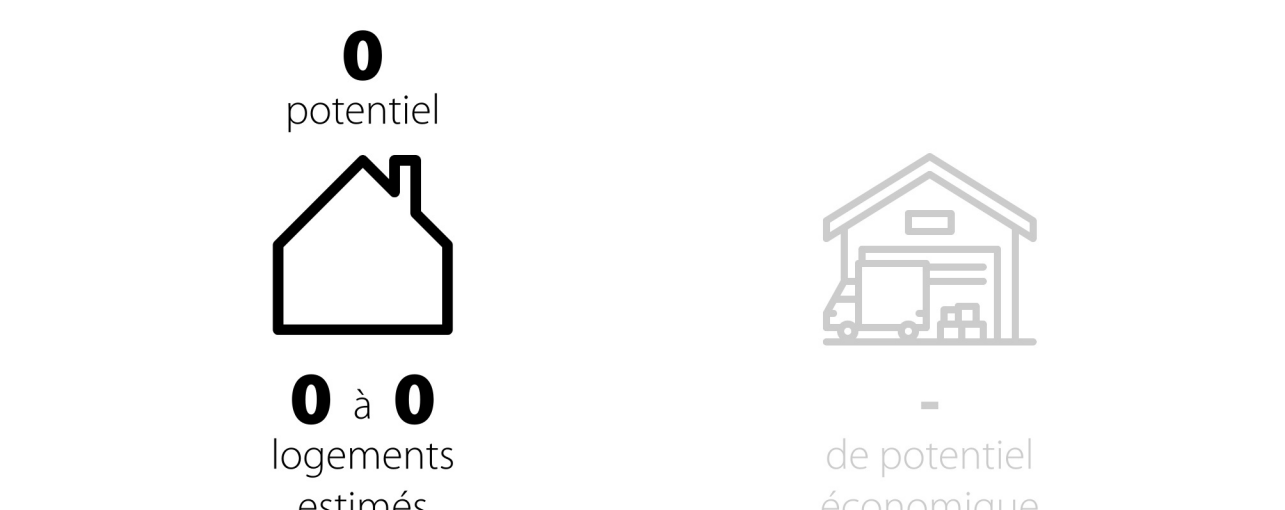
POTENTIELS DE DENSIFICATION

0	potentiels
0	inconstructibles*
0	constructibles sous condition**
0	sans contrainte***

* sont identifiés comme « inconstructibles » (polygones blancs) les potentiels situés dans les périmètres couverts par les dispositions réglementaires suivantes : espace boisé classé (EBC), vergers (V), intervention de raccordement au réseau collectif (IR), bande d'inconstructibilité (BI), OAI (200), parcs et jardins remarquables (PJ), ensemble cohésion (EC), exploitation agricole (EA), secteurs de risques d'origine feu à une inconstructibilité (R / EF / PPRG) ainsi qu'aux autres potentiels « identifiés (hors page 9) »
** sont identifiés comme « constructibles sous conditions » (polygones orange) les potentiels situés dans les zones humides et les secteurs de risques d'origine feu à une constructibilité sous condition (PPR), cavité souterraine
*** les potentiels identifiés comme « sans contrainte » (polygones rouges) restent soumis au règlement et aux autres dispositions du PLUI. Leur constructibilité ne peut être garantie avec certitude

RÉPARTITION DES POTENTIELS À DESTINATION RÉSIDENTIELLE

0	Fiche	Parcelle libre	Division simple	Division complexe
---	-------	----------------	-----------------	-------------------



Ces estimations sont exprimées de manière brute pour les potentiels constructibles sous condition et sans contraintes de fiches, parcelles libres, divisions simples et divisions complexes. Elles ne tiennent pas compte des éventuelles difficultés opérationnelles liées à la présence de risques ou au phénomène de rétroaction foncière.